



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00025

Numéro SIREN : 389 645 599

Nom ou dénomination : CLEDEL

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2017 sous le numéro de dépôt 8363

SARL CLEDEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : La Croix de Célon
Montée d'Avignon RN7
13090 AIX EN PROVENCE
389645599

**BILAN COMPTABLE
DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**

Certifiée conforme,
La Gérance

Jella Rucere

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CLEDEL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise La Croix de Celony 13090 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 8 9 6 4 5 5 9 9 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	253 921	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 934	326
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	263 855	326
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 046	
	Autres créances (3)	BZ	CA	4 259	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	75 693	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	81 998	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	346 179	263 855
					82 324

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise CLEDEL		Exercice N	Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA 8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH 40 443	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI (3 598)	
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL 45 645	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
		Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 23 457	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 10 446	
	Dettes fiscales et sociales		DY 1 133	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA 1 644	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC 36 679	
	Ecart de conversion passif *		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 82 324	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 36 679	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : CLEDEL						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF		
		FG	20 716	FH		FI	20 716	
		FJ	20 716	FK		FL	20 716	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 050	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	25 767	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	26 837
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 825
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	300
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	30 966
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 200)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	767
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	767	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	767	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(4 433)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>CLEDEL</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	835
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	835
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	835
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	27 368
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	30 966
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 598)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 050
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Regularisations comptes débiteurs et créditeurs divers		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			835
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
Désignation de l'entreprise : CLEDEL												1		2		3	
INCORP.										TOTAL I		CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES										TOTAL III <td colspan="2">LN <td colspan="2">LO <td colspan="2">LP </td></td></td>		LN <td colspan="2">LO <td colspan="2">LP </td></td>		LO <td colspan="2">LP </td>		LP	
Terrains										KG		KH		KI			
Constructions										KJ		KK		KL			
Sur sol propre										251 512							
Sur sol d'autrui										KM		KN		KO			
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										2 409		KQ		KR			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										KS		KT		KU			
Installations générales, agencements, aménagements divers *										3 910		KW		KX			
Matériel de transport *										KY		KZ		LA			
Matériel de bureau et mobilier informatique										6 350		LC		LD			
Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
Avances et acomptes										LK		LL		LM			
TOTAL III										264 181							
FINANCIÈRES										8G		8M		8T			
Participations évaluées par mise en équivalence										8U		8V		8W			
Autres participations										1P		1R		1S			
Autres titres immobilisés										1T		1U		1V			
Prêts et autres immobilisations financières										LQ		LR		LS			
TOTAL IV																	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		264 181		ØH		ØJ	

CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
										1		2		3		4	
INCORP.										TOTAL I		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		LV		LW		1X	
CORPORELLES										TOTAL III <td colspan="2">NG <td colspan="2">NH <td colspan="2">NI</td> </td></td>		NG <td colspan="2">NH <td colspan="2">NI</td> </td>		NH <td colspan="2">NI</td>		NI	
Terrains										IP		LX		LY		LZ	
Constructions										IQ		MA		MB		MC	
Sur sol propre														251 512			
Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF	
Inst. gales, agents et am. des constructions										IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations										IU		MM		MN		MO	
Inst. gales, agents, aménagements divers										IV		MP		MQ		MR	
Matériel de transport										IW		MS		MT		MU	
Matériel de bureau et informatique, mobilier										IX		MV		MW		MX	
Emballages récupérables et divers*																	
Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
TOTAL III										IY				264 181			
FINANCIÈRES										IZ		ØU		M7		ØW	
Participations évaluées par mise en équivalence										IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres participations										11		2B		2C		2D	
Autres titres immobilisés										12		2E		2F		2G	
Prêts et autres immobilisations financières										I3		NJ		NK		2H	
TOTAL IV																	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		264 181	
														ØM			

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CLEDEL

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>CLEDEL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	251 512	PN		PO		PQ	251 512		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 409	PW		PX		PY	2 409		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 284	QE	300	QF		QG	3 584		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 350	QM		QN		QO	6 350		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	263 555	QV	300	QW		QX	263 855		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	263 555	ØP	300	ØQ		ØR	263 855		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise CLEDEL

[illegible]

Désignation de l'entreprise CLEDEL

[illegible]

ANNEXE

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions sont amorties sur 20 ans en linéaire soit un taux d'amortissement de 5%.

Les agencements des constructions sur 10 ans en linéaire soit un taux d'amortissement de 10 %.

Le matériel de bureau et informatique sur 5 ans en linéaire soit un taux d'amortissement de 20%.

1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles ont évolué de la manière suivante :

Valeurs brutes	Au 31/12/2015	Acquisition	Cession	Au 31/12/2016
Constructions	253 921	-	-	253 921
AAI divers	3 910	-	-	3 910
Mat.de bureau et informatique	6 350	-	-	6 350
	<u>264 181</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>264 181</u>
	=====	=====	=====	=====

Amortissements	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Constructions	253 921	-	-	253 921
AAI divers	3 285	300	-	3 585
Mat.de bureau et informatique	6 350	-	-	6 350
	<u>263 556</u>	<u>300</u>	<u>-</u>	<u>263 856</u>
	=====	=====	=====	=====

2.2 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an, hormis la créance de report en arrière d'un montant de 1 655 € à plus d'un an.

2.3 CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 500 parts de 16 € de valeur nominale entièrement libérée.

- Variation de la situation nette :

	Soldes au 31.12.2015 avant affectation	Affectation du résultat	Solde au 31.12.2016 avant résultat	Résultat 2016	Solde au 31.12.2016 après résultat
Capital	8 000		8 000		8 000
Réserve légale	800		800		800
Report à nouveau	56 190	(15 747)	40 443		40 443
Résultat	(15 747)	15 747	-	(3 598)	(3 598)
Situation nette	49 243	-	48 243	(3 598)	45 865

2.4 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Intitulé	Solde au 31/12/2015	A moins d'un an	Degré d'exigibilité du passif	
			de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-		
Emprunts et dettes financières divers	6 745	6 745		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 446	10 446		
Dettes fiscales et sociales	1 133	1 133		
Groupes et associés	16 711	16 711		
Autres dettes	1 644	1 644		
	36 679	36 679	-	-

2.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

	2016	2015
Productions de services	20 716	18 616

Le : 25 AOUT 2017

SARL CLEDEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : La Croix de Célony
Montée d'Avignon RN7
13090 AIX EN PROVENCE
389645599

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix sept, et le vingt cinq juillet, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame DELLAROVERE Marie Paule préside la séance en qualité de Gérante associée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies des lettres de convocation;
- Feuille de présence;
- Rapport de gestion de la gérance ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce;
- Approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

DDPDR

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 lesquels font apparaître une perte de 3 598 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 598 euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur :	41 243 €
Résultat de l'exercice : perte de	- 3 598 €

Affectation aux réserves :

Réserve ordinaire :	36 845 €
Réserve légale :	800 €

TOTAUX	37 645 €	37 645 €
--------	----------	----------

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant

